

RÈGLES DE VIE DU VILLAGE DE FARE HAPE



A- Généralités

Les individus, associations, comité d'entreprise, centre de vacances sont autorisés à utiliser les installations du village moyennant une participation aux frais de gestions et d'aménagement du village et des sites.

Les demandes doivent parvenir au plus tard 15 jours à l'avance.

Les utilisateurs disposeront :

1. D'un fare (avec 4 matelas)	OBLIGATOIRE : AMENER SON COUCHAGE ET UNE HOUSSE OU DRAP
2. De sanitaires	Le papier toilette est fourni.
3. De la cuisine	Mise à disposition d'ustensiles de cuisine, d'un four, d'un congélateur et d'un réfrigérateur. ATTENTION : VENIR AVEC SA VAISSELLE INDIVIDUELLE.
4. D'une salle de restauration.	Avec des grandes tables et des bancs
5. D'un fare de réunion	<i>Fare Pote'e</i>

B- Règlement des fare :

1) Ne pas fumer	2) Ne jamais poser les tortillons allumés sur le plancher
3) Ne consommer ni aliments, ni boisson autres que de l'eau	4) Ne pas écrire ni dessiner sur les murs et le plancher
5) Étendre le linge humide ou mouillé sur les fils prévus à cet effet	6) Respecter le repos et la tranquillité du voisinage.
7) Éviter de marcher sur le plancher	8) Recouvrir impérativement les matelas (housse ou drap)
9) Ne pas utiliser de feu pour l'éclairage (bougie)	

Le non-respect de ces règles pourra entraîner le refus d'accueillir à nouveau le groupe

C- Utilisation des toilettes

Les toilettes sont à la disposition des visiteurs. Il est demandé de veiller à la propreté des lieux.

Il est notamment spécifié :

1. de ne jamais déposer de serviettes hygiéniques dans les cuvettes.
2. de veiller au nettoyage au moins deux fois par jour pour les groupes.

D- Utilisation de la cuisine

Les réchauds, le matériel de réfrigération, les ustensiles de cuisine, de nettoyage ... sont à la disposition des utilisateurs. Il est demandé de :

1. Veiller à la propreté et à l'hygiène tant du local, des installations que des ustensiles mis à disposition.
2. Vider entièrement le matériel de réfrigération avant de quitter les lieux.
3. Ramener ses déchets : **VENIR AVEC DES SACS POUBELLES.**
4. Lorsque le village est occupé simultanément par plusieurs groupes, il est demandé à tous de s'organiser pour l'utilisation du matériel.

E- Utilisation de la salle de restauration

Les utilisateurs s'engagent à veiller à la propreté des tables et du sol, notamment pour ce qui concerne :

1. Les mégots de cigarettes
2. Le nettoyage et le rangement des tables et des bancs.

F- Règlement général

- 1- Les instruments de musique sont autorisés dans le village. Il est cependant demandé aux visiteurs de veiller à respecter la quiétude des lieux.
- 2- Les appareils de type mégabass, « boom-boom » sont interdits
- 3- La consommation raisonnable d'alcool est tolérée dans la mesure où elle ne porte pas atteinte au respect des autres et notamment des enfants.

Les membres permanents veilleront aux respects de ses règles par les visiteurs.



haururu